

Série : Le péché, les 10 commandements, la grâce
Leçon 15 : La capacité de l'homme à obéir à la
Loi Morale

Prêché dimanche le 26 avril 2015
Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda
Par : Marcel Longchamps

Formation biblique pour disciples
(Comprenant des études sur tous les livres de la Bible,
sur la théologie systématique et sur l'histoire de l'Église)
Disponible gratuitement en format PDF et en MP3
Voir le contenu détaillé sur le site Web
Série : Le péché, les 10 commandements, la grâce
Leçon 15 : La capacité de l'homme à obéir à la Loi Morale
Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda
Adhérent à la Confession de Foi Baptiste de Londres de 1689
www.pourlagloiredechrist.com
Par : Marcel Longchamps

INTRODUCTION

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude sur les différentes facettes de la Loi Morale à l'aide de l'ouvrage intitulé « Moral Law » du pasteur, auteur, et théologien baptiste Dr. Ernest Kevan (1903-1965) qui est une autorité mondiale sur le sujet et qui fut le premier président de l'école biblique *London Bible College*.

Nous nous baserons sur le chapitre 7 de son livre intitulé : «Human ability».

Il est très facile de sombrer dans l'une ou l'autre des extrémités suivantes lorsqu'il s'agit d'examiner la capacité de l'homme irrégénéré d'obéir à la Loi Morale : exagérer beaucoup sa capacité de le faire ou de nier complètement toute capacité de façon absolue.

I) QU'EST-CE QUE LA BIBLE ENSEIGNE SUR LE LIBRE-ARBITRE?

A) Une compréhension équilibrée et strictement encadrée scripturairement

. La lumière de notre Confession de Foi

Examinons d'abord les enseignements de notre confession de foi (« La Confession de Foi Baptiste de Londres de 1689 », le chapitre 9 intitulé *Le libre arbitre* »).

1. Dieu a doté la volonté de l'homme d'une liberté naturelle et d'une capacité d'agir par choix, qui n'est ni contrainte, ni déterminée par une quelconque nécessité de la nature, au bien ou au mal¹.

1. Mt 17.12 ; Jc 1.14 ; Dt 30.19

2. Dans son état d'innocence, l'homme avait la liberté et le pouvoir de vouloir et de faire ce qui est bon et agréable à Dieu² ; il était cependant muable et pouvait donc en déchoir³.

2. Ec 7.29 3. Gn 3.6

3. Par sa chute dans un état de péché, l'homme a totalement perdu toute capacité de vouloir un quelconque bien spirituel en vue du salut⁴ ; de sorte que l'homme naturel est complètement opposé à ce bien⁵ et, puisqu'il est mort dans le péché, il est incapable par ses propres forces de se convertir, ou de s'y préparer⁶.

4. Rm 5.6, 8.7 5. Ep 2.1, 5 6. Tt 3.3-5 ; Jn 6.44

4. Quand Dieu convertit un pécheur, et le fait passer dans l'état de grâce, il le libère de son esclavage naturel au péché⁷, et par sa grâce seule, il le rend capable de vouloir et de faire librement ce qui est spirituellement bon⁸. Néanmoins, en raison de la corruption rémanente, il ne veut ni parfaitement ni uniquement ce qui est bien, mais il veut aussi ce qui est mal⁹.

7. Col 1.13 ; Jn 8.36 8. Ph 2.13 9. Rm 7.15, 18-19, 21, 23

5. C'est seulement dans l'état de gloire que la volonté de l'homme sera rendue parfaitement et immuablement libre en vue du bien seulement¹⁰

10. Ep 4.13

. La lumière de la réflexion d'un théologien

Nous reproduisons ci-dessous la réflexion du théologien Wayne Grudem tirée de son ouvrage « Théologie systématique » Éditions Excelsis (2010), chapitre 16 *La providence de Dieu*, paragraphe 9, pages 351-352 :

9. Sommes-nous « libres » ? Disposons-nous d'un « libre arbitre » ?

Si Dieu exerce un contrôle providentiel sur tous les événements, sommes-nous réellement libres ? La réponse dépend du sens que nous donnons au mot libre. Tout le monde s'accorde à dire que notre volonté et nos choix sont libres en un certain sens. Même les plus éminents représentants de la tradition réformée ou calviniste s'accordent sur ce point. Louis Berkhof dans sa *Systematic Theology* (p. 103, 173) et Jean Calvin dans son *Institution de la religion chrétienne*¹⁶, sont tous deux disposés à parler en un certain sens des actes et des choix « libres » de l'homme.

Cependant, Calvin explique que le terme est si souvent mal compris qu'il s'efforce lui-même d'éviter de l'utiliser. Et ce parce que « l'être humain n'a point de libre arbitre pour faire le bien à moins qu'il ne soit aidé par la grâce de Dieu¹⁷ ». Aussi Calvin conclut-il :

L'homme n'est point dit avoir le libre arbitre parce qu'il aurait le choix entre le bien et le mal, mais parce qu'il agit selon sa volonté et non par contrainte : ce qui est bien vrai. Mais n'est-ce pas se moquer de donner un nom si solennel à quelque chose de si limité¹⁸ ?

Calvin poursuit en expliquant pourquoi cette expression est malheureuse :

Or, quand on reconnaît à l'homme le libre arbitre, beaucoup croient immédiatement qu'il est maître et de sa raison et de sa volonté, ce qui lui permet de se tourner, par sa propre force, d'un côté ou de l'autre. [...] Ainsi, si quelqu'un peut utiliser ce mot avec une saine compréhension, je n'entrerai pas en grande controverse avec lui [...] je préfère ne pas m'en servir moi-même. Si quelqu'un me demandait conseil, je lui dirai de s'abstenir de l'employer¹⁹.

Par conséquent, lorsque nous demandons si nous avons un « libre arbitre », il est important que nous soyons clairs sur ce que nous entendons par cette expression. L'Écriture ne dit nulle part que nous sommes « libres » au sens où nous serions en dehors du contrôle de Dieu²⁰ ou capables de prendre des décisions sans autre cause que notre volonté (c'est le sens dans lequel de nombreuses personnes semblent supposer que nous devons être libres; voir la discussion ci-dessous). L'Écriture ne dit pas non plus que nous sommes « libres » au sens où nous serions capables de faire le bien par nous-mêmes indépendamment de la puissance de Dieu. Mais nous sommes néanmoins libres dans ce sens que nous faisons des choix volontaires, des choix qui ont de réelles conséquences²¹. Notre volonté n'est soumise à aucune contrainte de la part de Dieu lorsque nous prenons des décisions²².

Nous devons insister sur le fait que nous avons la faculté de faire des choix volontaires, sinon nous risquons de tomber dans l'erreur du fatalisme ou du déterminisme et de conclure que nos choix ne comptent pas ou ne sont pas réellement volontaires. D'autre part, ceux qui nient le contrôle de la providence divine sur toutes choses et prônent une liberté échappant à la souveraineté de Dieu, contredisent l'affirmation biblique selon laquelle Jésus-Christ « soutient toutes choses par sa parole puissante » (Hé 1.3). Si cette affirmation est vraie, alors échapper à ce contrôle providentiel reviendrait tout simplement à ne pas exister! Une « liberté » absolue, échappant totalement au contrôle de Dieu, n'est tout simplement pas possible dans un monde providentiellement soutenu et dirigé par Dieu.

B) Des affirmations qui semblent contradictoires

L'homme irrégénéré est capable (dans une certaine mesure, de façon imparfaite et limitée) d'**une obéissance extérieure** à la Loi Morale. Un homme peut, par exemple, ne pas commettre l'adultère, parce qu'il connaît que les 10 commandements de Dieu défendent cette action. Cependant, même cette obéissance toute extérieure constitue un péché. Pourquoi peut-on affirmer qu'une telle obéissance extérieure est un péché? Tout simplement, parce que son action n'est pas motivée par une foi authentique et qu'il n'est

pas réellement réconcilié avec Dieu. Sa personne doit être acceptée par Dieu avant ses actions. Les Saintes Écritures nous affirment solennellement :

Hébreux 11 : 6

6 Or sans la foi il est impossible de lui être agréable ; car il faut que celui qui s'approche de Dieu croie que Dieu existe, et qu'il est le rémunérateur de ceux qui le cherchent.

Pour bien comprendre ce qui précède, nous devons savoir qu'une foi purement intellectuelle n'est pas une foi authentique si elle n'est pas accompagnée d'obéissance. Les œuvres des hommes irrégénérés (même celles bonnes à leurs yeux), ne sont pas acceptables aux yeux de Dieu parce qu'elles ne sont pas faites pour la bonne fin : la gloire de Dieu.

II) LES PROBLÈMES LIÉS À L'INCAPACITÉ HUMAINE D'OBÉIR À LA LOI MORALE (OU DE FAIRE CE QUI MORALEMENT BON)

Le fait que l'homme non sauvé ne peut faire rien de moralement bon soulève un groupe de problèmes. Nous pouvons en citer sept. Examinons-les :

A) La potentialité passive de la conversion

Même si l'homme ne possède pas la puissance active de se tourner lui-même vers Dieu pour le salut, il demeure en lui une capacité de raisonner et de juger. Il a encore une volonté même si elle est corrompue. Il est donc encore capable d'être influencé par des arguments. L'œuvre du Saint-Esprit n'est pas de détruire la nature humaine mais de la perfectionner. Prenons l'exemple de Paul qui chercha à persuader les Juifs lors de son séjour à Rome :

Actes 28 : 16-24

16 Lorsque nous fûmes arrivés à Rome, on permit à Paul de demeurer en son particulier, avec un soldat qui le gardait.

17 Au bout de trois jours, Paul convoqua les principaux des Juifs ; et, quand ils furent réunis, il leur adressa ces paroles : Hommes frères, sans avoir rien fait contre le peuple ni contre les coutumes de nos pères, j'ai été mis en prison à Jérusalem et livré de là entre les mains des Romains.

18 *Après m'avoir interrogé, ils voulaient me relâcher, parce qu'il n'y avait en moi rien qui méritât la mort.*

19 *Mais les Juifs s'y opposèrent, et j'ai été forcé d'en appeler à César, n'ayant du reste aucun dessein d'accuser ma nation.*

20 *Voilà pourquoi j'ai demandé à vous voir et à vous parler ; car c'est à cause de l'espérance d'Israël que je porte cette chaîne.*

21 *Ils lui répondirent : Nous n'avons reçu de Judée aucune lettre à ton sujet, et il n'est venu aucun frère qui ait rapporté ou dit du mal de toi.*

22 *Mais nous voudrions apprendre de toi ce que tu penses, car nous savons que cette secte rencontre partout de l'opposition.*

23 *Ils lui fixèrent un jour, et plusieurs vinrent le trouver dans son logis. Paul leur annonça le royaume de Dieu, en rendant témoignage, et en cherchant, par la loi de Moïse et par les prophètes, à les persuader de ce qui concerne Jésus. L'entretien dura depuis le matin jusqu'au soir.*

24 *Les uns furent persuadés par ce qu'il disait, et les autres ne crurent point.*

B) L'incapacité élimine-t-elle le devoir de croire?

L'homme a le devoir de croire même s'il en a perdu la capacité (dans le sens de se tourner lui-même vers Dieu pour le salut). Les Saintes Écritures abondent de déclarations qui semblent contradictoires :

Jean 6 : 27 (responsabilité humaine)

27 *Travaillez, non pour la nourriture qui périt, mais pour celle qui subsiste pour la vie éternelle, et que le Fils de l'homme vous donnera ; car c'est lui que le Père, que Dieu a marqué de son sceau.*

Jean 6 : 44 (souveraineté divine)

44 *Nul ne peut venir à moi, si le Père qui m'a envoyé ne l'attire ; et je le ressusciterai au dernier jour.*

Philippiens 2 : 12-13 (responsabilité humaine et souveraineté divine)

12 *Ainsi, mes bien-aimés, comme vous avez toujours obéi, travaillez à votre salut avec crainte et tremblement, non seulement comme en ma présence, mais bien plus encore maintenant que je suis absent ;*

13 *car c'est Dieu qui produit en vous le vouloir et le faire, selon son bon plaisir.*

Il nous faut reconnaître que Dieu peut exiger un devoir et en même temps croire que c'est Dieu qui donne la capacité de répondre à ce devoir. Aux

choses que Dieu commandent sont rattachées des promesses. Augustin répondait de la façon suivante à ce « problème » :

*« O man, in God's precepts acknowledge what thou oughtest to do; in His promises acknowledge that thou canst not do it. » Traduction :
O homme, reconnais dans les préceptes de Dieu ce que tu dois faire; dans ses promesses reconnais ce que tu ne peux pas faire ».*

C) Dieu se moque-t-il de l'homme en lui commandant ce qu'il ne peut pas faire?

Dieu se comporte-t-il envers les hommes comme nous le ferions si nous commandions à un aveugle de voir? Pour répondre à cette objection, nous devons observer qu'il y a trois façons dont on peut dire d'une chose qu'elle est impossible :

. L'impossibilité **simple** : il est impossible que Dieu mente, qu'il fasse le mal, qu'il se détruise ou se renie lui-même. Une telle impossibilité n'implique en rien un défaut quelconque en Dieu.

. L'impossibilité **naturelle** : il est par exemple impossible à l'homme aveugle de voir, aux boiteux de marcher ou de toucher la lune ou le soleil ou d'effectuer sans aide surnaturelle des choses qui impliquent de ne pas obéir aux lois de la nature (comme marcher sur l'eau).

. L'impossibilité **morale** : il est possible que ce soit l'homme lui-même qui soit responsable de son incapacité par sa propre faute. Dans le monde des hommes, le créancier peut exiger son dû d'une personne en faillite ou une banque d'exiger les paiements d'une automobile que le conducteur a complètement démolie par un accident.

D) Comment Dieu peut-il réprimander un homme pour des actes de transgression qu'il ne peut s'empêcher de faire?

Les transgressions dont l'homme est coupable sont le résultat de ses décisions volontaires. Il se délecte dans ses péchés et s'enlise d'autant plus qu'il les pratique activement. Jamais l'homme n'est forcé de pécher : il y est fortement incliné et il le désire de tout son cœur.

E) À quoi servent les exhortations et les avertissements?

L'homme n'est pas une pierre. Dieu le traite en tenant compte de sa nature doué de raison. Dieu se sert de sa Parole et des prédications comme un moyen d'exhortation et d'avertissement. L'œuvre du Saint-Esprit dans le croyant n'enlève pas la nécessité de l'exhortation.

F) La nécessité des bonnes œuvres du croyant?

Le croyant doit produire des bonnes œuvres. C'est la volonté de Dieu à son égard. Il prouve par elles l'authenticité de son salut. Le croyant ne les fait pas pour l'obtention de son salut mais parce qu'il est sauvé.

Éphésiens 2 : 10

10 Car nous sommes son ouvrage, ayant été créés en Jésus-Christ pour de bonnes œuvres, que Dieu a préparées d'avance, afin que nous les pratiquions.

G) La souveraineté de Dieu : un support pour le fatalisme?

Nous devons affirmer que la souveraineté de Dieu n'encourage en rien une attitude fataliste. Dieu convertit les pécheurs en utilisant des moyens (des témoignages, des sermons, sa Parole). L'incapacité de l'homme non sauvé n'élimine pas les devoirs qui sont rattachés à la Loi Morale.

APPLICATIONS

Les relations de la Loi Morale et de la grâce se doivent d’être bien comprises! L’absence d’une compréhension équilibrée et strictement scripturaire peut mener à de graves erreurs théologiques.

Que le Seigneur bénisse notre étude et illumine notre compréhension!

PAR SA GRÂCE ET POUR SA GLOIRE!

A M E N !